



L'ÉCHO de la CHARNIE

Le Bulletin
d'informations
de
CHEMIRÉ-en-
CHARNIE

Au Sommaire

- L'Édito du Conseil municipal p. 2
- Les décisions du Conseil municipal p. 3 à 7
- Des informations municipales p. 8 à 10
- Les finances de la commune p. 11 à 14
- La vie associative p. 15 à 18
- Cela s'est passé en 2022 p. 19 à 21
- Des informations du territoire p. 22 et 23
- Le mémo pratique p.24



L'ÉDITO

Chères Chemiréennes, Chers Chemiréens,

Le mois de janvier est celui des vœux, aussi nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2023, qu'elle vous apporte la santé et le bonheur, à vous et à vos familles.

2022 a été l'année de la reprise des activités de nos associations, Animation Loisirs, Chemiré Patrimoine, Charnie Environnement et Générations-Mouvement, n'ont pas ménagé leur peine, ni manqué d'imagination. Nous les en remercions vivement. Les moments de convivialité et de rencontre qu'elles nous offrent, contribuent largement à renforcer l'idée que nous nous faisons du bien vivre à Chemiré.

Dernièrement, nous avons pu, pour la première fois de notre mandature, nous retrouver avec grand plaisir à la traditionnelle cérémonie de vœux.

Comme évoqué à cette occasion, les travaux de finalisation de la voirie du lotissement de la Charmille ont été réalisés. Ils ont été financés essentiellement par les acquéreurs des terrains. La commune a attribué un complément de 6000€ pour compenser l'écart de prix entre l'estimation des travaux réalisée en 2007 et le prix actualisé. En accord avec les riverains, nous avons revu le projet initial pour en réduire le coût.

Soucieux de garantir la sécurité des usagers dans la traversée du bourg, la signalisation et le schéma de stationnement de la rue Bourdon Durocher ont été revus sur les conseils d'ATESART*.

Enfin, l'aire de jeux verra le jour en ce début d'année. Les jeux sont livrés depuis fin décembre. Ils seront installés à l'arrière de la nouvelle salle communale.

Sous réserve d'attribution d'aides financières apportées par les différentes collectivités (département, région, état) nos projets 2023 porteront principalement sur l'aménagement paysager et l'accessibilité PMR du cimetière, l'étude de la construction d'un atelier municipal qui permettrait de regrouper le matériel de la commune disséminé dans plusieurs bâtiments.

Voilà pour l'essentiel des actions les plus importantes de l'année écoulée. Pour les autres, moins visibles, mais tout aussi importantes, nous vous laissons les découvrir en parcourant les pages de ce bulletin.

**Agence des territoires de la Sarthe*



Le Conseil municipal,

JP Coquille, M. Letourneur, M. Feuvrier, N. Padois, I. Caté, C. Krakus, S. Loyer, M. Marie, P. Coutelle, A. Molard

Permanence des élus

Les élus vous reçoivent les jours d'ouverture de la mairie :

- Les mardis de 10h à 12h et vendredis de 16h à 17h30
- Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de 10h à 12h

Ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, appelez le 06 28 05 43 94

La MAIRIE

Adresse postale : 6 bis, place Saint-Gilles

72540 Chemiré-en-Charnie

Tél : 02.43.88.42.67

Courriel : mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

Site web : www.chemireencharnie.mairie72.fr

Panneau Pocket

Les horaires d'ouverture au public :

- Le mardi de 10h à 12h et de 14h à 18h.
- Le vendredi de 14h à 18h.
- Le 1er et 3ème samedi du mois de 10h à 12h.



Les Décisions du Conseil municipal

Au cours de l'année 2022,
le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :



Achats et travaux

- **Achat d'un tracteur**

Le Conseil municipal a décidé d'acheter un tracteur de marque DEUTZ pour un montant de 3 000 €.

La révision et la mise en conformité (éclairage, arceau de sécurité...) ont été réalisées par l'Établissement SDEA de Saint Denis d'Orques pour un montant de 1687.82 € HT, soit 2025.38 € TTC.

- **Réparation de la toiture de la salle Chauvelier suite aux dégâts de la grêle**

Suite aux dégâts occasionnés sur la toiture de la salle Chauvelier par la tempête-grêle du 20 mai 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise Esnault de Joué-en-Charnie d'un montant de 11 058.30 € HT, soit 13 269.96 € TTC.

Ces travaux (réparation des dégâts, redressage et couverture de 100m² d'ardoises) seront indemnisés à hauteur de 9 274.55€ par l'assurance Groupama.

- **Tables de lecture du patrimoine naturel**

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le devis de la SARL TESSE IMPRESSION pour la fabrication de 8 tables de lecture présentant le patrimoine naturel de Chemiré, pour un montant de 2 130 € HT soit 2 556 € TTC. Dans un premier temps, 6 tables de lecture seront commandées.

- **Prix des lauréats du concours de fleurissement**



Le Conseil municipal a décidé d'offrir un tablier de jardinier estampillé du logo de Chemiré-en-Charnie, aux lauréats du concours de fleurissement.

- **Aménagement de sécurité dans le bourg**

Par délibération du 8 juillet 2021, le Conseil municipal avait confié à l'ATESART* l'étude de l'aménagement de sécurité dans le bourg. L'étude propose la création d'écluses rue Bourdon Durocher et la création d'un plateau sur la place Saint-Gilles.

Le Conseil municipal a validé la création d'écluses rue Bourdon Durocher et autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE de Voivres-lès-le-Mans d'un montant de 4227.99 € HT soit 5073.59 € TTC.

Il a également autorisé le Maire à déposer une demande d'aide au titre des Amendes de Police et au titre du Plan de Relance du Département.

*Agence des territoires de la Sarthe



Cimetière

- **Règlement du cimetière**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a validé le projet de règlement du cimetière présenté par Madame Letourneur, Maire-adjointe.

- **Tarifs des concessions de cimetière**

Après délibération, le Conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- pour une superficie de 2 m²
 - Concession de 30 ans : 100 €
 - Concession de 50 ans : 200 €
- Columbarium
 - Concession de 15 ans : 200 €
 - Concession de 30 ans : 400 €
- Cavurne
 - Concession de 30 ans : 100€

- **Reprise de 6 concessions en état d'abandon**



La procédure de reprise de 6 concessions en état d'abandon a démarré le 20 octobre 2022.



Les Décisions du Conseil municipal



Salle communale

- **Travaux de finition**

Les travaux de reprise du muret sur le côté de la salle communale ont été réalisés par l'entreprise Heurteloup d'Epineu-le-Chevreuil et financés par l'entreprise Pigeon, car il s'agissait d'une réserve émise lors de la réception du chantier de la salle.

Le Conseil municipal a décidé de poser des couvertines pour protéger ce muret. L'entreprise Toqué a réalisé ces travaux pour un montant de 1931.52 € HT soit 2317.82€ TTC.

- **Tarifs de location de la salle communale**

Le Conseil municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023. La salle est mise à disposition des associations de la commune.

Repas-buffet-fête (2 jours) *

- Tarif été (du 15 avril au 14 octobre) : **250 €**/300 €**

- Tarif hiver (du 15 octobre au 14 avril) : **300 €**/350 €**

* *Les jeunes Chemiréens (de 18 à 20 ans) peuvent bénéficier du ½ tarif 1 fois par an.*

***tarif habitants de la commune*

Vin d'honneur Sépulture : 55 €

Vin d'honneur Mariage : 100 €

Opération commerciale ou animation culturelle avec entrée payante (1 jour) : 150 €

Réunion (1/2 journée) : 80 €

Forfait ménage non fait ou mal fait : 80 €

Location sono : 50 €



ETAT CIVIL 2022

Deux naissances ont été enregistrées.

Alba Véron-Lemaître et Lyo Plé

Toutes nos félicitations aux parents !



Aire de jeux

Le Conseil municipal a décidé de créer une aire de jeux près de la nouvelle salle communale et a autorisé le Maire à déposer des demandes d'aide financière au titre de la DETR* et du Plan de Relance du Département.

- **DETR***

Par arrêté du 5 avril 2022, la somme de 4000 € a été attribuée au titre de la DETR pour la création de l'aire de jeux.

* *Dotation d'équipement des territoires ruraux*

- **Plan de relance Territoire-Département 2020/2022 - Signature de la convention**

Le Département de la Sarthe proposant de soutenir les projets d'investissement des communes, le Conseil municipal a sollicité son aide financière pour les projets de création d'une aire de jeux, et d'aménagement de la rue Bourdon Durocher. Il a autorisé le Maire à signer la convention de relance Territoire-Département 2020/2022 avec le Département de la Sarthe. Le montant maximum est de 12 000 €.

- **Devis de terrassement et pose de jeux**

Dans le cadre de la création de l'aire de jeux, le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise SARL Chateau de Joué-en-Charnie d'un montant de 9065.30 € HT, soit 10 878,36 € TTC pour la réalisation des travaux de terrassement et pose de jeux.

- **Devis des achats de jeux**

Le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise l'Écho Technique - Direct Jeux d'un montant de 8019.22 € HT, soit 9 623,06 € TTC pour l'achat d'une structure bois, d'un portique et d'un panneau d'information.

- **Conformité de l'aire de jeux**

Signature du devis APAVE pour la vérification de conformité à la mise en service de l'aire de jeux 580 € HT 696 € TTC.



Les Décisions du Conseil municipal



Chapelle d'Etival-en-Charnie

- **Restauration du Christ en Croix**



Le Conseil municipal a validé le devis de Mme Grenouilleau, restauratrice de sculptures, pour la restauration du Christ en Croix pour un montant de 5 250 € HT, soit 6 300 € TTC.

Il a autorisé le Maire à déposer les demandes de subvention ci-dessous et à signer le devis après leur obtention.

Ressources	%	Montant €
État DRAC*	30%	1575
Conseil Départemental	25%	1312
Fondation du patrimoine ou autre	25%	1312
Fonds propres	20%	1051
TOTAL		5250

* *Direction Régionale des Affaires Culturelles*

- **Accompagnement juridique dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes**

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer, avec le cabinet FIDAL, une convention d'accompagnement juridique dans le cadre d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes pour le dossier d'accès à la chapelle d'Etival-en-Charnie, afin de faire valoir les intérêts de la commune.



Lotissement de la Charmille

Le cinquième et dernier terrain du lotissement a été vendu le 16 juin 2022.

- **Commission de travaux pour l'aménagement du lotissement**

Le Conseil municipal a décidé de créer une commission pour les travaux d'aménagement du lotissement de la Charmille. Les membres de la commission sont :

- Jean-Paul COQUILLE,
- Mickaël FEUVRIER,
- Nicolas PADOIS



- **Travaux de voirie du lotissement de la Charmille**

Le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise EIFFAGE de Voivres-lès-le-Mans pour un montant de 37.331,18 € HT pour la voirie du lotissement de la Charmille et autorisé le Maire à signer ce devis.

- **Décision modificative n°1 Budget Lotissement**

Le Conseil municipal a voté une décision modificative permettant de transférer la somme de 11 000 € du budget principal de la commune vers le budget annexe Lotissement, pour permettre le financement de la dernière tranche des travaux d'aménagement de la voirie Allée de la Charmille. Les travaux d'aménagement de la dernière tranche du lotissement avaient été estimés lors de la création du lotissement en 2007. Aussi, 5000 € environ seront reversés sur le budget principal à la clôture du budget lotissement.



Énergie

- **Contrat d'électricité des bâtiments communaux**

La commune, employant moins de 10 agents et percevant des recettes inférieures à 2 millions d'euros, est éligible au tarif réglementé.

Afin d'éviter la forte hausse annoncée par EDF pour les contrats de la commune au 1^{er} janvier 2023, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les contrats au tarif réglementé Bleu d'EDF pour les 5 points de livraison de la commune.



Les Décisions du Conseil municipal

• Éclairage public



Le Conseil municipal donne son accord pour le devis d'intervention de l'entreprise ERS de 315€ pour la modification de la programmation de l'éclairage public.

L'éclairage public sera éteint à partir de 21h30.

Le panneau d'affichage lumineux sera éteint entre 22h et 7h.



Assainissement

• Renouvellement de la convention d'assistance technique pour l'assainissement



Selon le décret n°2007-1686 du 26 novembre 2007 qui régit l'intervention des départements dans le domaine de l'assainissement, la commune de Chemiré-en-Charnie est éligible à l'assistance technique du SATESE*

La convention signée avec le Département en 2019 est arrivée à échéance. Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une nouvelle convention avec le Département pour une durée de 3 ans. Le coût annuel est fixé à 0.41€ par habitant, avec un prix plancher de 100€ par unité de traitement.

* *Service d'assistance technique aux exploitations de station d'épuration.*

• Tarif assainissement 2023

Afin de prévoir le nettoyage et curage de la lagune, le Conseil municipal a décidé d'augmenter progressivement le tarif assainissement.

A compter de la facturation 2023*, l'abonnement sera de 25€, pour chaque logement raccordé ou susceptible d'être raccordé au réseau assainissement.

Le tarif par m3 d'eau consommé sera de 0.90 €.

**consommation de septembre 2022 à septembre 2023.*



Les autres délibérations

• Avis sur le projet d'éco-domaine de cabanes au Moulin de l'Abbaye

Lors de sa séance du 11 février, Monsieur le Maire a présenté les éléments exposés par les représentants de la société COUCOO* spécialisée dans l'habitat touristique de type cabane, basée sur un modèle d'éco-tourisme qui propose des prestations para-hôtelières. Le Conseil municipal a émis un avis favorable au projet présenté.

La société Coucoo viendra présenter aux habitants de Chemiré-en-Charnie son projet d'écotourisme en 2023. *<https://www.coucoo.com/>

• Les subventions aux associations 2022

- Animation Loisirs - 300€
- Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)- 100€
- Animation Loisirs (Taxi collectif)- 360€
- Chemiré Patrimoine - 75€
- Charnie Environnement - 50€
- Génération-Mouvement Club des aînés Chemiré - 150€
- Charnie Rando - 50€
- Société musicale de Loué-Orchestre de la Vègre- 100€
- Les Ateliers de l'histoire de la Charnie - 50€
- Gaule de Joué - 50€
- CCI - Centre de formation des apprentis – 20€
- Réserve – 200€

Une subvention de 20€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.



Les Décisions du Conseil municipal



- **Participation aux frais de fonctionnement du SIVOS* Chantenay-Pirmil-Saint Pierre**

Par courrier du 17 mai 2022, le SIVOS Chantenay-Pirmil-Saint Pierre, informe la commune que 2 élèves de Chemiré-en-Charnie sont scolarisés à Chantenay Villedieu. Le comité syndical a fixé la participation des élèves hors SIVOS à 675 €. Ainsi, le Conseil municipal a autorisé le Maire à régler la somme de 1350 € au SIVOS Chantenay-Pirmil-Saint Pierre, pour la participation aux frais de fonctionnement.

* syndicat intercommunal à vocation scolaire

- **Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué**

Lors de la réunion relative aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué, la commune de Loué et les communes associées ont arrêté leur participation au montant de 910 € par élève pour 2022.

Le Conseil municipal a donné son accord pour une participation de 910 € par élève pour l'année scolaire 2021-2022.

Concernant les frais de cantine et de garderie, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer une convention pour une participation correspondant au coût de fonctionnement par élève de 172 € pour la cantine et de 4 € pour la garderie.

- **Dossier d'aide sociale**

Une demande d'aide pour impayés d'énergie a été adressée au Conseil municipal par le service solidarité du Département. La Commission action seule, après avoir étudié le dossier déposé le 17 janvier 2022 auprès de l'Assistance sociale, a proposé aux membres du Conseil municipal d'accorder une aide à la famille. Il a été décidé d'accorder une aide de 200€, participation financière destinée à la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité. Elle a été versée directement à EDF.

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du Conseil municipal.

- **Heures complémentaires 2021 effectuées par l'adjointe administrative**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé de régler, à l'adjointe administrative, 26 heures complémentaires réalisées au cours de l'année 2021, qui n'ont pas pu être récupérées.

- **Modification du temps de travail du poste de secrétaire de Mairie**

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal a décidé d'augmenter le nombre d'heures du poste de secrétariat de Mairie de 1h30 par semaine à compter du 1^{er} mars 2022. Le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe est donc passé de 19h à 20.5h par semaine à compter du 1^{er} mars 2022.

- **Contrat d'assurance risque statutaire**

Le Conseil municipal a décidé de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à charge de la commune en cas d'arrêt maladie ou accident de travail des agents, La proposition retenue suite à la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Sarthe est : WTW courtier gestionnaire du contrat groupe et AG2R Assureur. Le taux de cotisation sera de 1.40%.

- **Logiciels Mairie**

Le contrat d'acquisition et de prestations de services des logiciels de la mairie, est arrivé à échéance. Le Conseil municipal a décidé de renouveler le contrat auprès de la Société SEGILOG et autorisé le Maire à signer un nouveau contrat d'une durée de trois ans. Le montant du contrat est de : 1430 € HT, soit 1716 € TTC par an.

- **Chemin de liaison Chemiré Etival**

Monsieur le Maire a fait part au Conseil municipal d'une proposition de Monsieur Kemlin gérant du GFR Lande Ronde pour la réalisation d'une liaison piétonne entre la partie sud du plan d'eau d'Etival, propriété de la Fédération de Pêche de la Sarthe, et le chemin qui conduit au bourg après avoir traversé la Route Départementale n°4 et la rivière du Palais. Le Conseil municipal n'a pas retenu cette proposition pour le moment.



Les informations municipales

CEREMONIES COMMEMORATIVES

11 novembre 2022 : célébration de l'armistice de 1918

Dès 9 heures, nos amis anciens combattants d'Épineu et Chassillé étaient présents près du monument. Notre porte-drapeau était fidèle au poste...Et deux nouvelles lectrices, Salomé et Mathilde, ont accepté de lire le message de l'association de l'Union Française des Associations de combattants. Nous les remercions de leur participation.

Une boisson et quelques petites douceurs étaient proposées à la mairie avant que les anciens combattants ne participent à d'autres cérémonies cantonale et communale.



11 décembre 2022 : hommage à la mémoire des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

A l'invitation des sections d'anciens combattants d'Épineu-le-Chevreuil, Joué-en-Charnie, Chassillé et Amné-en-Champagne, le rendez-vous pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie a été pris le 11 décembre à Chemiré.

La question de la date de la fin de la guerre d'Algérie fait débat. 19 mars ou 5 décembre ? En effet, le 19 mars 1962 sont signés les accords d'Évian, ce qui marque le cessez-le-feu et le désengagement des troupes. Mais des violences persistent : la guerre d'Algérie n'est pas finie.

La date de la commémoration est fixée au 5 décembre.

Le 5 décembre 2002, le président de la République française, Jacques Chirac, inaugure le mémorial dédié aux guerres de la décolonisation, situé quai Branly à Paris.

Le 26 septembre 2003, un décret choisit la date du 5 décembre pour rendre hommage à tous les morts pour la France dans les conflits d'Afrique du nord : Algérie, Maroc et Tunisie.



COLIS DE NOËL

Pour la troisième année consécutive, les habitants, âgés de 65 ans et plus, ont reçu un colis de la part de la commune pour Noël. Cette initiative remplace le traditionnel repas « banquet » des années passées.

Si certains regrettent la convivialité, d'autres apprécient la visite personnalisée des élus à l'occasion de la distribution.

Le colis se compose de produits locaux de la **Cabane des Producteurs** à Mareil-en-Champagne et de rillettes de canard de la **boucherie des Halles** de Conlie, en remerciement du service rendu par le passage hebdomadaire de Mr Patrick Couason. A noter cette année, un produit « *made in Chemiré* » : le savon de **Fabullâne**.

Et pour les amateurs de convivialité, on ne peut que les encourager à participer aux activités proposées par les associations communales.



Les informations municipales

DIVAGATION DES ANIMAUX

En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable des dommages qu'il peut causer qu'il soit sous votre garde ou qu'il se soit égaré ou échappé.

Il est interdit de laisser divaguer votre animal.

Le fait de laisser divaguer un chien susceptible d'être dangereux pour les personnes peut être puni d'une amende de 150 €.

Le tribunal peut décider, en plus, de confier définitivement l'animal à une fondation ou une association de protection animale.

Le propriétaire qui laisse les déjections de son animal sur la voie publique encourt une amende de 135 € s'il est pris en flagrant délit.

Un chien est considéré comme divagant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :



- Il n'est plus sous la surveillance effective de son maître
- Il se trouve hors de portée de voix de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel
- Il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable de plus de 100 mètres.

Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation, sauf s'il participait à une chasse et si son propriétaire démontre qu'il a tout entrepris pour

le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de la chasse.

Dans les bois et forêts, il est interdit de promener des chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières pendant la période du 15 avril au 30 juin.

Un chat est considéré comme divagant s'il se trouve dans l'une des situations suivantes :

- Il est non identifié et se trouve à plus de 200 mètres des habitations
- Il se trouve à plus de 1 000 mètres du domicile de son maître et n'est pas sous sa surveillance
- Son propriétaire n'est pas connu et le chat est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



Cette association a vocation à numériser les films amateurs pour constituer une mémoire filmique. Elle s'est installée à l'automne à Chemiré-en-Charnie, en résidence. C'était une opportunité de s'intéresser à nos films de famille, d'associations ou autres passés militants.

OFNI pour Objets Filmiques Non Inventoriés et **bus** car c'est de territoire en territoire que l'association collecte les films.

Pour elle, le cinéma amateur est créateur d'une mémoire collective.

Les films d'aujourd'hui ont donc la même valeur pour demain. N'oublions pas de filmer nos fêtes, rencontres et autres cérémonies qui nous paraissent ordinaires alors qu'elles pourraient bien étonner les générations futures.





La forêt de la Petite Charnie

La commune et les associations chemiréennes sont attentives à la protection de l'environnement. La mise en place des panneaux du patrimoine naturel disposés sur le territoire de la commune, l'inauguration des chemins de randonnées, les animations autour de la découverte de la forêt, du nettoyage des chemins sont autant de manière de faire savoir et prendre la mesure de son importance pour l'humanité. La forêt de la Petite Charnie étant un lieu pour les promeneurs, elle mérite le détour ! Pour mieux la connaître, nous avons posé quelques questions à Mr Philippe JOLY, ancien technicien forestier d'une coopérative forestière en Sarthe. Il travaillait dans les forêts privées de notre belle région.



L'Écho de la Charnie : Mr Joly, la Petite Charnie est une forêt domaniale. Qu'est-ce que cela signifie ?

Philippe Joly : Les forêts sont soit privées (85% en Sarthe), soit du domaine public. En l'occurrence, la forêt domaniale de la Petite Charnie est gérée et exploitée par un organisme public, l'ONF (Office National des Forêts). Le massif a été acquis par l'Etat en 1791. C'est un espace public, (comme les 3 autres massifs sarthois que sont Bercé, Perseigne et Sillé-le-Guillaume). Elle a une superficie de 716 hectares. La Sarthe est le département le plus boisé des Pays de la Loire, (avec 19 % de couverture forestière). La forêt représente 30 % de la superficie du territoire français. Cette surface est en augmentation constante depuis Napoléon.

L'Écho de la Charnie : Nous avons vu cet été combien la forêt est précieuse par temps de canicule. Pouvez-vous nous dire ce que peuvent nous apporter les arbres ?

LA TAILLE DES HAIES

La réglementation, en rapport avec la directive Européenne sur la protection des oiseaux (article D. 615-50-1 du code rural), encore assez peu connue parce qu'assez récente, consiste en l'interdiction de tailler les haies de mars à août pour préserver les couvées.

C'est un sujet particulièrement pertinent et important dans notre belle région de bocage et lisières forestières....

Philippe Joly : L'arbre est un être vivant. Il se nourrit de carbone et rejette de l'oxygène. C'est l'inverse pour l'homme qui respire l'oxygène et rejette du gaz carbonique. C'est dire combien c'est important pour nous. C'est dire aussi que couper un arbre et le brûler, c'est rejeter du carbone dans l'air.

Si aujourd'hui les forestiers pratiquent moins de coupes rases, il est pourtant nécessaire de couper les arbres, mais de façon raisonnée, (selon leur âge, l'espace qu'ils occupent, leur santé...), pour l'entretien et le renouvellement des peuplements dans le concept d'une gestion durable. La bonne gestion de la forêt consiste à trouver un équilibre et développer la diversité des essences et assurer la pérennité de l'état boisé. La forêt est une société complexe avec des individus qui entretiennent des relations entre eux, (avec les autres végétaux et les animaux), depuis les racines, (grâce aux champignons en symbiose avec eux dans le sol), à la cime pour capter l'eau et la lumière qui sont tout aussi importants que l'air.

L'Écho de la Charnie : Quelles sont les espèces présentes dans la forêt de la Petite Charnie ?

Philippe Joly : L'essence principale est le chêne, (rouvre et pédonculé). Il est ici à sa place. Il y a eu des plantations de résineux dans les années 1950 et il reste quelques parcelles qui ont toute leur raison d'être également. En accompagnement du chêne, on trouve le hêtre, le charme et les bois blancs, (comme le bouleau, le tremble et le saule). Les futaies peuvent être mélangées ou non.

L'Écho de la Charnie : Nous avons vu les feuilles prendre leurs couleurs d'automne avant l'heure. Est-ce que la forêt est en bonne santé ?

Philippe Joly : Le dérèglement climatique n'est pas d'aujourd'hui et les chercheurs font des essais pour adapter la forêt à l'évolution du climat. Par exemple en petite Charnie un essai comparatif d'origines de chênes a été installé il y a quelques décennies déjà : Des chênes de différents pays, (de la Turquie à la Pologne), ainsi que des origines de plants des forêts françaises ont été plantées pour tester dans le temps l'adaptation des variétés au réchauffement du climat

**En Charnie,
le roi des forêts est
le chêne et non
le sapin comme le dit
la chanson !**



Les finances de la commune

Le détail de chaque budget est consultable à la mairie sur simple demande

Le Compte Administratif 2021

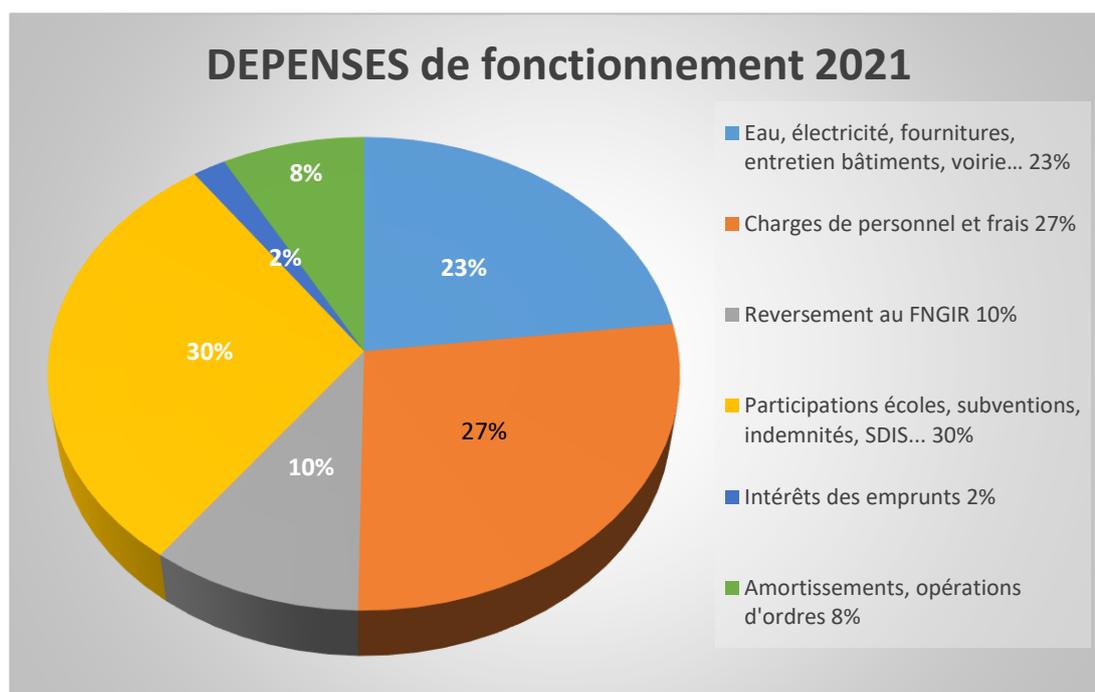
Le **Compte Administratif** a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 février 2022. Il présente les **dépenses et recettes réalisées et comptabilisées** dans les comptes de la Mairie **au cours de l'exercice 2021**. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Le fonctionnement concerne les biens et les services consommés par la Mairie pour les besoins de son activité (*subvention, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement de prêt...*)

	Dépenses 2021 (a)	Recettes 2021 (b)	Résultats Antérieurs (c)	Résultats 2021 (b)-(a)+(c)
Fonctionnement	132 693.06	172 899.21	127 462.21	167 668.36
Investissement	40376.46	20 089.35	16 144.72	-4 142.39
Total	173 069.52	192 988.56	143 606.93	163 525.97

L'investissement concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (*aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...*)

Ici, le détail des dépenses de FONCTIONNEMENT de 2021

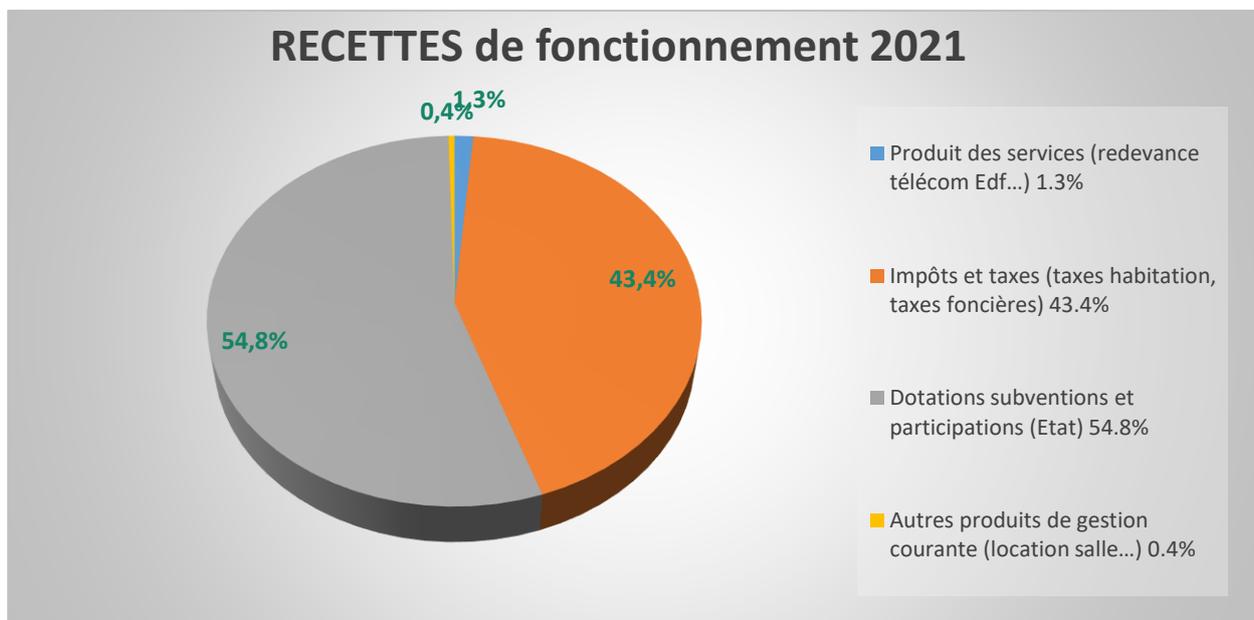


*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)



Les finances de la commune

Là, le détail des recettes de FONCTIONNEMENT de 2021



Opérations d'INVESTISSEMENT réalisées en 2021

Remboursement emprunt (capital)	9 208.81
Frais étude CAUE	2 000.00
Cimetière : cavurnes, columbarium, jardin souvenir	2 076.00
Action ATESART	50.00
Signalétique patrimoine	1 000.00
Matériel : outillage, tondeuse, débroussailleuse	2 428.70
Logiciels SEGILOG	1 447.20
Matériel informatique	2 050.80
Panneaux balisage	292.92
Mâts de pavoiement	689.98
Mise aux normes de l'électricité salle Chauvelier	1 983.41
Défibrillateur	3 506.71
Couverture versant ouest chapelle d'Étival	14 641.93



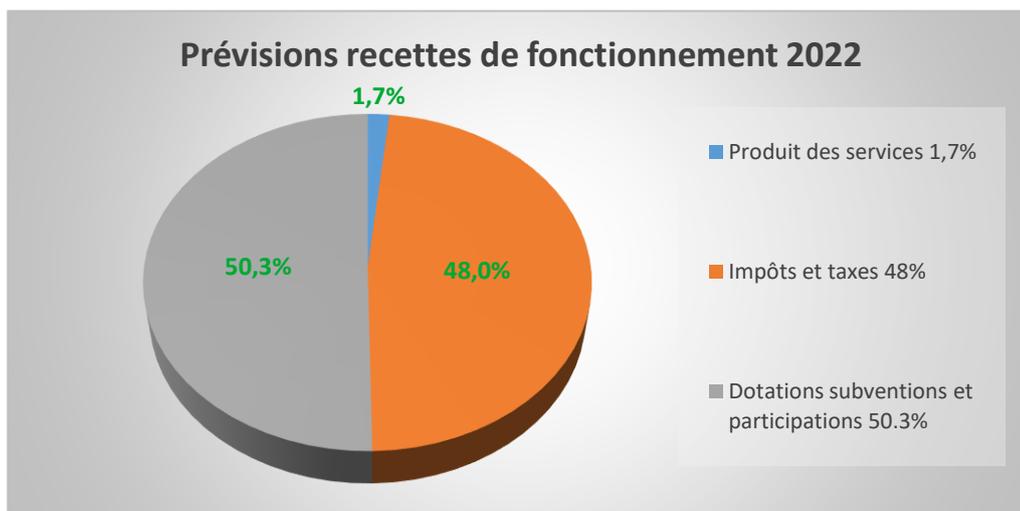
Le Budget Primitif 2022

Le **Budget Primitif** a été voté, par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 février 2022. Il correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice.

Le Budget Primitif 2022 est voté en équilibre.

Le budget d'une commune présente les **dépenses de fonctionnement** qui correspondent à l'activité des services : l'entretien des bâtiments, le salaire des agents, les aides aux associations et les **dépenses d'investissement** qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : construction de bâtiments, renouvellement de matériel, travaux de voirie....

	Prévisions DEPENSES 2022	Prévisions RECETTES 2022
FONCTIONNEMENT	288 783.90	288 783.90
INVESTISSEMENT	128 219.46	128 219.46



La **taxe d'habitation** sur les résidences principales a été supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. Le Conseil municipal n'a pas modifié les taux votés en 2021.

Taxe d'habitation : supprimée

Taxe foncière/bâti : 33.25%

Taxe foncière/non bâti : 23.99%



Les finances de la commune

Le Budget Primitif 2022 (suite)

Prévisions de dépenses d'INVESTISSEMENTS			
Les crédits votés le 25 février 2022 en prévision des investissements 2022			
Remboursement de l'emprunt (CAPITAL)	9 504.00	Véhicule (tracteur)	12 000.00
Accès PMR cimetière et aménagement piétons,	5 000.00	Matériel et outillage	1 100.00
Travaux de reprises des concessions du cimetière	3 500.00	Parasols et mange-debout-nouvelle salle communale	2 500.00
Clôture haie bocagère de la Fendrie	1 700.00	Mobilier-salle Chauvelier	600.00
Brides des cloches de l'église	1 007.00	Aménagement extérieur-salle Chauvelier	5 000.00
Panneau d'affichage Étival en Charnie	500.00	Couvertines sur muret-nouvelle salle communale	2 000.00
Terrain de l'aire de jeux	22 000.00	Restes à réaliser des travaux-nouvelle salle communale	2 290.87
Signalétique patrimoine naturel	1 002.00	Panneau de balisage agglomération	1 710.00
Signalisation sentier patrimoine naturel	4 000.00	Abribus – place Saint-Gilles	3 000.00
Balisage du chemin CR44	500.00	Aménagement voirie	30 000.00
Aménagement voirie ATESART	979.20	Matériel informatique	1 500.00
Restauration statue du christ en croix de la chapelle	6 300.00	Panneau d'affichage lumineux	4 784.00
Logiciels SEGILOG	1 600.00	Déficit reporté	4 142.39
	Total		128 219.46
<i>Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2022. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2023, selon les nouvelles décisions prises par le Conseil municipal.</i>			



La vie des associations

Les associations nous informent.



Charnie Environnement

Succédant à la pandémie, la sécheresse de l'année 2022 qui a sévi en France était selon les scientifiques un symptôme aigu du dérèglement climatique, aggravant le redoutable effet de serre contre lequel tous les continents devraient lutter. On en est loin ! Mais il ne faut pas baisser les bras. Chacun peut agir dans son propre milieu de vie, en évitant les traitements chimiques qui tuent les pollinisateurs, en plantant des espèces qui ne redoutent pas les canicules ou encore en hiver en aidant les oiseaux vulnérables au gel. Pas avec des miettes de pain mais des graines de tournesol bio.

Notre dernière Assemblée générale a admis un nouveau membre dans son Bureau en la personne de Philippe Joly, ancien technicien forestier, dont Charnie Environnement a aussitôt employé les compétences. Philippe a passionné l'assemblée avec un exposé sur les enjeux climatiques des forêts. Notre commune y est particulièrement sensibilisée, étendue entre les deux Charnie, 300 ha en Grande et 100 en petite. Présence précieuse pour la qualité de l'air, grand réservoir de biodiversité et piège à carbone pour lutter contre l'effet de serre. Hélas canicules et sécheresses feront disparaître certaines espèces tels les hêtres, les pins sylvestres et jusqu'à un tiers des chênes. Pour les mêmes raisons les haies constituent de précieux réservoirs de biodiversité. Le PLUi actuellement en discussion à LBN devrait réguler leur préservation en soumettant toute destruction de haie à autorisation sinon à replantation obligatoire. Dans le cadre de Natura 2000 (qui a réuni son Comité de pilotage en décembre avec élection d'une nouvelle présidente, Audrey Triboudeau), les agriculteurs peuvent bénéficier d'une aide financière en s'engageant à préserver leurs haies.

Biodiversité : les zones humides

« Les droits de l'humain ont au moment de leur exercice met en jeu l'existence d'autres espèces. »
— Claude Lévi-Strauss, anthropologue (1932)

Préserver la biodiversité !

Biodiversité : le mot vient du grec « bio » = vie, support en ajoutant le mot diversité : celle des écosystèmes, des espèces et des gènes ainsi que les interactions au sein de ces nombreux écosystèmes.

Deux à trois fois plus de zones humides qu'il y a 100 ans, nous en restons à peine un tiers. 20% des espèces végétales, animales et fongiques, 30% des espèces animales, 40% des espèces végétales, animales et fongiques sont menacées de disparition.

La protection des zones humides n'a été inscrite qu'à la suite de longues tractations au niveau européen.

Un impératif
« Protéger et restaurer la diversité du monde vivant » : un engagement inscrit au sein de l'Agenda 2030 de l'ONU.

Antoine de Saint-Exupéry

Biodiversité : la zone Natura 2000 : « bocage à Osmodroma emerta »

Chaque zone est délimitée en fonction de la présence d'une ou de plusieurs espèces végétales, animales ou fongiques, ou de la présence de certaines espèces végétales, animales ou fongiques.

La zone « bocage à Osmodroma emerta » est une zone Natura 2000 de type « bocage à Osmodroma emerta ».

Les arbres remarquables forment l'appareil de soutien des haies et de leur développement. Ils jouent un rôle essentiel dans la perméabilité des haies et dans la protection des sols.

Ces arbres font de cette zone un habitat naturel de biodiversité et sont particulièrement intéressants pour les oiseaux. Ils jouent un rôle essentiel dans la perméabilité des haies et dans la protection des sols.

Les arbres remarquables forment l'appareil de soutien des haies et de leur développement. Ils jouent un rôle essentiel dans la perméabilité des haies et dans la protection des sols.

Philippe Joly, Antoine de Saint-Exupéry, Osmodroma emerta

Sollicitée par la municipalité de Chemiré, Charnie Environnement a participé activement à l'élaboration de six panneaux sur le patrimoine naturel (rédaction, mise en page et recherche iconographique) qui seront installés en bordure de différents chemins de randonnées.

Côté énergie éolienne, Charnie Environnement a déposé à l'enquête publique sur le projet de parc éolien d'Auvers sous Montfaucon. Nous y sommes favorables mais avons émis des réserves sur l'emplacement de l'éolienne 1, trop proche de riverains et du Bois de Chagon, riche en biodiversité.

Méthanisation : nous avons participé à l'inauguration de deux méthaniseurs, successivement à Sainte-Suzanne-et-Chammes (visite « encadrée ») et Conlie : visite toutes portes ouvertes mais avec une surprise : les dirigeants de « Bio Métha Gaz Conlinoise », tous agriculteurs, ont doublé la production de leur Société par rapport au tonnage initial annoncé. C'est le risque contestable de devoir utiliser davantage de cultures énergétiques, tel le maïs.

Enfin les randonneurs attendent avec impatience l'ouverture au printemps du chemin forestier CR44 en Grande Charnie. Il faut saluer le travail de défrichage et d'accès à la forêt des membres d'Animation Loisirs, Chemiré Patrimoine et Charnie Environnement ainsi que des deux maires de Chemiré et de Neuville.

Le président de Charnie Environnement, Laurent DEPREZ



Les associations
nous informent.

La vie des associations

Animation Loisirs

2022 a été un bon cru pour l'association, les activités nouvelles, les traditionnelles et les animations proposées ont reçu un accueil chaleureux avec une très bonne participation des habitants souvent venus avec famille et amis.

Pour rappel, nous avons organisé :

- Mars : concours de soupes.
- Avril: petite randonnée avec chasse aux trésors.
- Mai : concert de l'orchestre de la Vègre.
- Juin : fête des livres, inauguration de la boîte à lecture.
- Septembre : fête de la St Gilles.
- Octobre : randonnée découverte de la forêt, exposition photos et tartiflette.
- Novembre : soirée pot au feu – Apéritif dînatoire pour l'arrivée du beaujolais.
- Décembre : accueil des cyclistes du téléthon - Passage du Père Noël dans le village - Spectacle de Noël.

Certaines de ces festivités n'ont pu se faire qu'avec le concours d'habitants bénévoles et enthousiastes, sans qui nous ne pourrions pas maintenir un tel programme.

Nous avons constaté, avec plaisir, la présence plus nombreuse de jeunes chemiréens (nes) dans nos diverses animations et aussi celle des nouveaux et futurs habitants. Leurs participations sont importantes pour rendre plus attractives nos propositions de réjouissances communales.

Animation Loisirs prendra part, avec les autres associations, aux divers projets qui seront prochainement en place dans la commune (chemins de randonnées, jeux, etc...) permettant ainsi d'étoffer le panel des activités. Nous prévoyons de reconduire cette année ce qui a été proposé en 2022 avec peut-être quelques adaptations et certainement des surprises !

Chaque habitant est membre de droit de l'association, une bonne idée, petits et grands pour nous rejoindre ! Pour garder un œil informé sur nos diverses festivités, plusieurs choix :

- Le panneau d'affichage municipal de la mairie.
- L'application gratuite pour téléphone mobile « panneau pocket ».
- Le compte Facebook de Animation Loisirs.
- L'adresse mail : Loisir-chemire@hotmail.com
- Les affiches posées aux entrées de la commune.

Le bureau d'Animation Loisirs vous souhaite une très bonne année et espère vous retrouver nombreux (ses) pour participer à ses animations.

-Le bureau : Catherine Beautemps Joly– Ingrid Caté –Nicolas Padois – Roland Ahier

-Les contacts : Loisir-chemire@hotmail.com

R. Ahier 0629160079 - N. Padois 0681191729

- Adresse postale : Mairie – Place St Gilles 72540 Chemiré en Charnie

A noter dans vos agendas la date de l'assemblée générale : le 21 février 2023 à 15h30

Le président d'Animation Loisirs, Roland AHIER



Les associations
nous informent.

La vie des associations

Généralités-Mouvement

Le club de Chemiré en Charnie s'adresse à ses adhérents présents et futurs.

Madame, Monsieur, peut-être faites-vous déjà partie de notre club, ce dont nous vous remercions, et dans ce cas cette note devrait vous rappeler une organisation et un fonctionnement que vous connaissez déjà. Si au contraire vous n'êtes pas de nos adhérents mais avez fait valoir vos droits à la retraite ou allez le faire vous verrez certainement d'un bon œil tout ce que notre club d'aînés peut vous apporter. C'est en effet une nouvelle vie qui commence pour vous, avec probablement un peu plus de temps libre. Le moment est donc venu de vous présenter *Généralités Mouvement*, de vous montrer comment cette organisation est structurée et ce qu'elle vous propose moyennant une cotisation annuelle qui est actuellement de l'ordre de 15 €, assurance comprise.

Généralités Mouvement est constitué de clubs communaux qui forment un groupement cantonal, lui-même affilié à une fédération départementale qui dépend d'une structure nationale. Ces structures vous proposent :

Le club communal - *Généralités-Mouvement de Chemiré-en-Charnie* organise au plus près de vos préoccupations :

- des rencontres conviviales, un lundi sur deux, dans la petite salle communale. On s'y retrouve autour de jeux de société ; le club dispose également de sa propre bibliothèque,
- la galette des rois en janvier à la suite de l'assemblée générale,
- des crêpes à la chandeleur,
- un repas des anciens en partie financé par le Club à l'automne.
- un loto et des paniers de Noël en décembre.

Tout cela n'est rendu possible que par le soutien financier de la commune et de la structure cantonale.

Le groupement cantonal des pays de Loué, constitué de 11 clubs, propose :

- un repas et une après-midi dansante ponctuent l'AG cantonale annuelle,
- des cours de gymnastique le mercredi (1 h),
- des séances de bowling, deux fois par mois avec compétition en fin d'année,
- des randonnées pédestres de longueurs variables (5 km, 10 km, 12 km) dans des secteurs à chaque fois différents,
- des rencontres autour du jeu de tarot une à deux fois par mois,
- un concours de belote,
- une ou deux sorties d'une journée dans l'année,
- un ou deux séjours de 4 à 6 jours avec chèque-vacances, suivant les revenus,
- des repas à thème (poule au pot, choucroute) organisés par les autres clubs,
- des rencontres à vocation culturelle organisées par les clubs communaux comme Questions pour une après-midi.

La structure départementale en lien avec la fédération nationale, vous propose :

- des voyages en France et à l'étranger à tarifs préférentiels (chèques-vacances acceptés),
- des spectacles,
- une revue trimestrielle,
- un concours culturel ouvert aux clubs communaux,
- un concours de dictée qui envoie des représentants au niveau national,
- une reprise du concept Question pour un(e) après-midi à l'échelon du département

En somme, il y a de quoi s'occuper toute l'année. Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter le trésorier de l'association, M. Rolland Briffault.

Pour le Club de Chemiré, sa présidente, Sylvie Vanherpe



Les associations
nous informent.

La vie des associations



Chemiré Patrimoine

Mise en valeur du patrimoine local : la dynamique est lancée

Comme vous le savez, la raison d'être de notre association est de faire connaître le patrimoine naturel et historique de la commune afin de mieux le préserver et mieux le valoriser.

Cela s'est traduit cette année par la pose, le long des circuits pédestres qui la traversent, de panneaux d'informations qui retracent à grands traits son histoire. Ceux-ci ont été inaugurés le 28 juin dernier, en présence d'élus municipaux et communautaires dont le président de LBN Communauté. Un concert, donné à l'église, a clos cette journée. Cela s'est poursuivi par l'ouverture au public, outre celle habituelle de la chapelle



d'Étival, de l'église de Chemiré aux Journées Européennes du Patrimoine. J'en profite pour remercier les bénévoles de l'association qui ont contribué au succès de ces 2 journées. Sous la houlette de Charnie Environnement, d'autres panneaux d'informations présentant le patrimoine naturel de la commune sont en cours de réalisation, et nous nous en réjouissons. Ils viendront utilement compléter ceux déjà existants.

Comme nous nous y étions engagés, la restauration du Christ sur la croix est en cours. Il a fallu monter un échafaudage pour décrocher la croix installée au-dessus de l'absidiole, à plus de 7m du sol. Pour la première fois, nous avons pu l'observer de près. Son état général semble plutôt bon, le bois ne présente, a priori, pas de vermoulures importantes. Nous avons aussi été agréablement surpris par la qualité de la sculpture du Christ : finesse des traits du visage et exécution soignée du drapé du pagne et de la couronne d'épines. Sa restauration nous en apprendra certainement beaucoup sur son évolution au cours des derniers siècles. Retour prévu à la chapelle courant mars 2023. Concernant la chapelle, des projets de restauration sont en cours, mais ils restent à finaliser. Nous pensons pouvoir vous les présenter plus longuement lors de notre assemblée générale du 25 mars prochain.

On le voit, les initiatives en faveur du développement du patrimoine se poursuivent et s'accroissent. Il suscite même l'intérêt d'investisseurs privés à la recherche d'une nature préservée et riche de sa biodiversité. Nous espérons que le projet écotouristique, actuellement en cours d'étude sur le site du Moulin de l'abbaye, contribuera à la valorisation de notre richesse patrimoniale qui constitue un atout indéniable pour la commune et ses habitants. À nous, ensemble, de veiller à maintenir un juste équilibre entre préservation et mise en valeur.

Chemiré Patrimoine est partie prenante de toutes ces initiatives et travaille de concert avec les autres associations de la commune et la municipalité. Grâce à la générosité de ses adhérents et donateurs, elle contribue financièrement à la préservation et la valorisation de notre patrimoine. Qu'ils en soient, ici, chaleureusement remerciés

Comptant toujours sur votre soutien, et au nom du bureau, je souhaite à toutes et à tous une belle et heureuse année 2023.

Philippe Grégoire, Président de Chemiré Patrimoine.

A noter dans vos agendas : l'assemblée générale est le 25 mars à 15h salle Chauvelier

Cela s'est passé en 2022

La chasse aux trésors



Au concours de soupes
la lauréate est
Nelly Bassereau



Le concert de l'orchestre de la Vègre



La première fête du livre et l'inauguration de la boîte à livres avec la médiathèque LBN



Cela s'est passé en 2022

La fête de la Saint-Gilles



Un grand MERCI à tous les bénévoles qui étaient au rendez-vous avant, pendant et après la fête de la Saint-Gilles !

Inauguration des panneaux du patrimoine culturel



Cela s'est passé en 2022

Randonnée pédestre « éducative » et tartiflette



Apéro Beaujolais



Soirée Pot au feu



Noël



Des informations du territoire



siaep.charnie@orange.fr

02.43.20.72.24

2 Rte du camp de la vache noire
72240 SAINT SYMPHORIEN

Depuis 2019, le SIAEP a entamé un programme de renouvellement d'une partie de son réseau. Cela concerne des canalisations PVC posées avant 1980 pour lesquelles il a été constaté la présence de CVM (Chlorure de Vinyle Monomère) ainsi que des conduites en fonte fréquemment impactées par des fuites.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise TP Leclech. Les branchements, en rapport avec ces renouvellements, sont remis neuf jusqu'aux compteurs.

Travaux réalisés en 2019-2020 :

Commune de Joué en Charnie :

- Extension de réseau, lieu-dit Hucheloup (700m)
- Renouvellement de canalisation le long de la RD4, entre lieu-dit Les Mustières et lieu-dit La Cosnuère des bois (1km)

Commune de Chemiré en Charnie :

- Renouvellement de canalisation le long de la RD4, entre le bourg et lieu-dit La Charpenterie (900m)

Travaux réalisés en 2021 :

Commune de Bernay-Neuvy en Champagne :

- Renouvellement de canalisation secteurs des Épinières (1km), extension de réseau vers Le Busson (RD45) (1.3km)

Commune de Saint Symphorien :

- Renouvellement de canalisation secteurs des Patisseaux, La Guyardière (2km)
- *Commune de Ruillé en Champagne :*
- Renouvellement des réseaux secteurs de l'Essort-La Barillère (3km), Les Naies (400m)

Travaux réalisés en 2022 :

Commune de Bernay-Neuvy en Champagne et St Symphorien :

- Renouvellement de canalisation Route de Tennie entre Bordigné et Nourray.(2.5km)
- Renouvellement de canalisation RD28 entre St Symphorien et Bernay (3km)

Usine de production de Saint Denis d'Orques :

- Remplacement de l'unité de désinfection (chlore gazeux) par un traitement au dioxyde de chlore (Installation fin 2022).



CAUE de la Sarthe
Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme, et de
l'Environnement

1 rue de la Mariette, 72000 Le
Mans

02 43 72 35 31

www.caue-sarthe.com



© CAUE de la Sarthe

Le CAUE de la Sarthe, est une association loi 1901, investie d'une mission d'intérêt public : promouvoir la qualité du cadre de vie au travers de l'architecture, de son insertion harmonieuse dans le milieu environnement, du respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine (*Loi sur l'architecture, du 3 Janvier 1977*).

Les architectes et paysagistes concepteurs reçoivent sur rendez-vous pour vous conseiller sur vos projets de construction, d'extension, d'aménagement intérieur, de restauration, d'aménagement de jardin, de plantations, de traitement des limites, de terrasse ou d'adaptation du logement au handicap, de façon qualitative et dans le respect de l'environnement. Ils vous aident à déterminer vos besoins et à réaliser une bonne insertion de votre construction dans le site environnant. Ils vous conseillent dans le choix des volumes, des matériaux, des couleurs. Ils vous guident dans vos démarches administratives.

Si vous avez un projet de construction, d'extension ou envie d'aménager votre jardin, prenez contact avec le CAUE le plus en amont possible.

Des informations du territoire



Carbocage : Un futur plan départemental de gestion durable des haies

Le projet « Carbocage » vise à encourager une gestion durable des haies permettant de stocker du carbone, et de rendre des services associés (limitation de l'érosion, régulation de la quantité et de la qualité de l'eau, production de bois). « Carbocage » rassemble des entreprises, des collectivités, des agriculteurs pour la valorisation du stockage du carbone à travers un marché carbone local.

Le bocage, entretenu par les agriculteurs, est un puits de carbone capable de compenser une partie des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités humaines. Sans gestion, les haies vieillissent et se dégradent, c'est pourquoi il faut adopter une gestion dynamique et durable de la haie permettant son renouvellement et ainsi assurer ses fonctions de production de bois, stockage du carbone, habitat pour la biodiversité (faune, flore), filtration de l'eau, limitation de l'érosion et valorisation des paysages.

Le Saviez-Vous ?

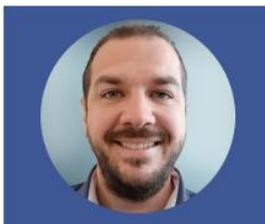
Une plantation de haies peut stocker entre 3 et 5 tonnes de carbone au kilomètre, soit 500t sur 15 ans, à l'échelle d'une exploitation !

Entre 2015 et 2020, le Département a accompagné la création ou restauration de 97 mares, la plantation de 535 fruitiers, la plantation ou la mise en têtards de 1 482 arbres, la plantation de 3 253 plants en bosquet ainsi que 175 km linéaires de haie.

La collectivité a récemment élargi son action et propose d'accompagner les agriculteurs, mais aussi les particuliers, les collectivités, les associations et les entreprises dans leur(s) projet(s) autour du bocage. Les actions proposées sont étendues et ne concernent désormais plus seulement les haies mais aussi les autres éléments du bocage via un accompagnement technique et financier sur la création et la restauration de mares, la plantation d'arbres isolés ou en verger, la plantation de bosquets, la création de têtards et la mise en place de clôture dans le cas où celle-ci est nécessaire pour protéger l'élément du bocage créé.

Chaque secteur d'activité est émetteur de gaz à effet de serre (transport, résidentiel, industrie...). Au-delà des efforts de réduction, il est important de maintenir, voire augmenter, le stock de carbone dans le sol et la biomasse.

Des conseillers numériques à votre service et à l'écoute de vos besoins



Jérémy CORDONNIER

Ce n'est pas si simple d'utiliser un smartphone, une tablette ou un ordinateur. Cela commence par le début et déjà là c'est toute une affaire. Il n'y a rien d'intuitif ! Or les conseillers numériques sont habiles avec ces nouveaux supports de communication. En plus, ce sont des pédagogues. Si vous avez besoin de savoir comment envoyer, recevoir, ou classer un mail ou bien comment éviter les mails indésirables, comment téléphoner avec un smartphone, c'est possible de poser vos questions.

De plus en plus, nous sommes amenés à prendre rendez-vous sur Doctolib, à scanner un document, à le mettre en pièce jointe dans un mail, à télécharger l'appli SNCF et autres démarches devenues incontournables. Ne pas savoir se débrouiller avec le numérique aujourd'hui, c'est comme ne pas savoir lire.

Les conseillers numériques sont présents dans les mairies (*voir l'agenda sur le site de LBN communauté : cc-lbn.fr/agenda/*) et répondent individuellement et aussi souvent que nécessaire, à vos besoins. « Il y a des personnes qui reviennent souvent car cela ne s'apprend pas en un seul rendez-vous » témoigne Jérémy Cordonnier. Et c'est gratuit !

Pour contacter le conseiller numérique de LBN communauté

Jérémy CORDONNIER

Les téléphones : 02 43 92 31 58

L'adresse mail : accueil@cc-lbn.fr

Pour en savoir plus : www.sarthe.fr



Mémo pratique

Les commerces ambulants, les entreprises et les activités

<p><u>Boucherie des Halles Conlie</u> Mrs Couasnon et Petitot 02 43 20 50 27 Le vendredi vers 9h, place Saint-Gilles, puis en campagne.</p> <p><u>Épicerie de Voutré</u> 02 43 37 25 41 Le jeudi vers 8h sur la place Saint-Gilles, puis en campagne.</p> <p><u>Poissonnerie La Granvillaise</u> Le jeudi tous les 15 jours, à 14h30 sur la place Saint-Gilles.</p> <p><i>Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de changement en fonction des conditions de circulation.</i></p>	<p><u>L'Echappée Sarthoise</u> : Vente directe de viande bovine et de confitures Bio, La Mordantière, 06 43 55 82 70</p> <p><u>Fabullâne</u> : Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.</p> <p><u>Services aux particuliers</u> : Mr Franck Charlot, 07 68 31 34 34, servopart72@gmail.com</p> <p>Les gîtes</p> <p><u>Gîte de l'Abbaye</u> Étival en Charnie (10 personnes) Mme et Mr Grousseau - 06 30 15 40 95- jmichelgrousseau@orange.fr</p> <p><u>Gîte de la Charnie</u> Chemiré en Charnie (14 personnes) 2 rue Bourdon Durocher Mr Bernard - 06 85 08 11 75 ou Mme Baudlet - 06 71 26 87 15</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les tarifs de location de la salle communale

<p>Repas-buffet-fête (2 jours) *</p> <p>Tarif été (du 15 avril au 14 octobre) : 250 €**/300 €</p> <p>Tarif hiver (du 15 octobre au 14 avril) : 300 €**/350 €</p> <p>* Les jeunes Chemiréens(nes) de 18 à 20 ans bénéficient du demi-tarif 1 fois par an. ** tarif habitant de la commune</p>	<p>Vin d'honneur Sépulture : 55 €</p> <p>Vin d'honneur Mariage : 100 €</p> <p>Opération commerciale ou animation culturelle avec entrée payante (1 jour) : 150 €</p> <p>Réunion (1/2 journée) : 80 €</p> <p>Location sono : 50 €</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Agenda des animations 2023 : premières dates planifiées

3 février	Tarot avec Génération Mouvement	3 septembre	Fête de la Saint-Gilles
4 février	Concours de soupes	16 et 17 septembre	Journées du patrimoine
16 avril	Chasse aux trésors	14 octobre	Surprise et tartiflette
25 juin	Fête du livre	18 novembre	Pot au feu
8 juillet	Concours de fleurissement	17 décembre	Noël